

LE COOPÉRATEUR

REDACTION - ADMINISTRATION

7, cours Fénelon, PERIGUEUX - Tél. 412

DE LA DORDOGNE

Organe de la COOPÉRATIVE AGRICOLE DÉPARTEMENTALE

(Anciennement PÉRIGORD-LIMOUSIN)

Organe Mensuel - Première Année

Numéro 1 — AVRIL 1948

NOTRE JOURNAL

AVEC ses 20.000 membres, ses 31 sections s'étendant sur l'ensemble du Département, notre Coopérative Agricole Départementale n'était pas un organisme complet. Nous sentions bien qu'il lui manquait quelque chose : Un organe d'information servant tout d'abord de lien, de trait-d'union entre les adhérents d'une part, et, d'autre part, entre ceux-ci et le Conseil d'Administration et la Direction.

Cette lacune vient d'être comblée. Votre Conseil d'Administration a décidé d'édition pour vous un journal qui paraîtra chaque mois et qui vous tiendra au courant de l'activité de votre Coopérative.

Rédigé par le personnel de la Maison, vous y trouverez en outre des articles du plus haut intérêt concernant toute l'Agriculture et signés des personnalités les plus qualifiées du monde agricole.

Ses colonnes seront largement ouvertes à tous les Coopérateurs désirant exprimer une opinion ou défendre un point de vue sur les questions agricoles ou coopératives.

Notre Coopérateur de la Dordogne n'a aucune prétention, et n'a

d'autre ambition que de servir la Coopération en général et notre Coopérative Départementale en particulier.

Il sera aussi un moyen de défense contre les attaques de nos ennemis, car il est à peine utile de vous dire que notre Coopérative, comme tous les organismes qui vivent une vie intense, active, est souvent attaquée, calomniée et nous avons le droit, que dis-je, le devoir de nous défendre.

Fondée en 1906, sous le nom d'Union Périgord-Limousin, c'est-à-dire à une époque où il y avait tout de même quelque mérite à être coopérateur, par une équipe d'hommes décidés, à la tête de laquelle se trouvait notre Président d'honneur M. de Presle, auquel je me plaît à rendre, aujourd'hui, un public hommage, elle connut de pénibles débuts, les agriculteurs de ce département n'ayant pas encore réalisé tout l'intérêt qu'il pouvait y avoir à faire vivre et prospérer une telle entreprise.

Auguste CHANAUD,

Président
du Conseil d'Administration
de la Coopérative Agricole Départementale.

Suite en 2^e page.

Au 28 Février 1948, c'est-à-dire 8 mois après le début de l'exercice notre Coopérative avait réalisé un chiffre d'affaires de fr. 482.07.000 contre 90.210.000 pendant la période correspondante de l'exercice précédent d'où une augmentation de fr. : 96.797.000.

Le chiffre d'affaires moyen mensuel a été de fr. 23.376.000.

Le 1^{er} juillet 1947 au 28 février 1948 : 19.326 tonnes ont été commercialisées par notre Coopérative contre 13.481 tonnes pendant la même période de l'exercice précédent, soit en 8 mois une augmentation de tonnage de 5.485 tonnes.

A noter que les Fruits et Légumes interviennent dans ces résultats pour fr. 36.833.900 et 2.225 tonnes.

Le nombre de souscripteurs passe de 17.870 au 30 juin 1947 à 19.096 au 28 février 1948, soit 1.226 adhésions nouvelles en 8 mois, portant le capital social de 3.563.425 à 4.384.525.

Que ceux qui sont si facilement enclins à critiquer notre Coopérative veuillent bien méditer sur ces quelques résultats, ils s'apercevront peut-être que si à l'heure actuelle elle a la confiance de la masse des cultivateurs c'est que sans doute les services rendus ne

CAPITAL SOCIAL et ACTIVITE GENERALE de la COOPERATIVE

sont pas aussi mauvais que certains voudraient bien le laisser entendre.

Notre Coopérative est donc en plein essor, mais ce développement extrêmement rapide cause précisément à vos dirigeants un problème des plus angoissants, c'est celui de son financement.

Notre point faible en effet est la Trésorerie qui doit être alimentée par le capital social, or celui-ci atteint à peine le 1/50 de son chiffre d'affaires, alors qu'il devrait être au moins le 10^{me}.

C'est ainsi que pour la campagne 1946-47 pour un capital social de 3.500.000, le chiffre d'affaires réalisé a été de fr. 170.000.000. D'ailleurs ce capital social n'est pas disponible, avec la totalité des réserves il se trouve bloqué en immobilisations : immeubles, matériel fixe et roulant et les fonds de roulement sont pratiquement nuls.

Les hausses continues des marchandises qui n'ont pas été compensées par une augmenta-

tion équivalente du capital ont encore compliquée la situation et amené notre Coopérative à contracter un emprunt auprès de la Caisse du Crédit agricole.

Comme tout emprunt de Coopérative auprès de cet organisme il a dû être gagé par vos administrateurs.

Cette situation est absolument anormale car vous n'ignorez pas que votre Conseil d'Administration qui assume des charges extrêmement lourdes et à de très grosses responsabilités ne reçoit pour sa gestion ni tant ni moins, ni jetons de présence, ni gratifications quelles qu'elles soient.

Comme c'est à vous, sociétaires que la Coopérative rend des services (elle a été créée dans ce but) c'est donc à vous qu'incombe le devoir de financer ses opérations.

Un appel en faveur de la libération de parts anciennes et la souscription de parts nouvelles est donc lancé, adressez-vous à vos gérants et correspondants qui

REPARTITION DES ENGRAIS pour la Campagne 1947-1948

Les adhérents des Coopératives seront inscrits sur la Liste de la Coopérative à laquelle ils appartiennent.

L'O.A.D., dans sa réunion du 12 Avril, a décidé que seuls les cultivateurs qui demanderont de changer de fournisseur pour les engrâis et autres produits contingents devront se faire inscrire chez le nouveau distributeur qu'ils auront choisi. Pour tous les autres qui ne demanderont pas à changer, ils seront maintenus chez leur fournisseur habituel. En fait il n'y aura donc pas de nouvelles inscriptions, sauf pour ceux qui demanderont à changer. Il est entendu toutefois que conformément au Statut de la coopération, les adhérents d'une Coopérative seront inscrits d'office sur la liste de la Coopérative à laquelle ils appartiennent.

Ceux de nos adhérents qui en 1946 avaient désigné la Coopérative Départementale comme fournisseur et qui au cours de ces deux dernières campagnes ont été servis par nous n'ont donc pas à se déranger. Ils restent inscrits sur nos listes et nous continuerons à toucher leur attribution.

Par contre, un grand nombre de cultivateurs qui n'étaient pas adhérents en 1946 s'étaient fait inscrire chez des négociants. Depuis, ils ont adhéré à notre Coopérative, mais nous n'avons pu les servir en produits contingents, les négociants chez lesquels ils étaient inscrits les recevant pour eux.

Que doivent-ils faire pour toucher dorénavant leurs engrâis à la Coopérative ? Ils leur suffit simplement d'aller chez le négociant qui les servait jusqu'à présent et de se faire rayer de la liste. Le correspondant de la Coopérative

ont reçu à cet effet toutes les instructions nécessaires ; il faut que cet appel soit très largement entendu pour qu'à brève échéance la Coopérative puisse fonctionner avec ses propres deniers. Elle doit devenir votre maison et rien que la vôtre, elle le deviendra dans la mesure où vous lui apporterez les fonds nécessaires qui lui permettront de se passer de la tutelle des banques.

Le cultivateur souscrira de nombreuses parts parce qu'il réalise une bonne affaire. En effet le placement est excellent parce que :

1. Le sociétaire reçoit un intérêt de 4 p. 100 qui jusqu'à présent a toujours été porté à 5 % net par les différentes assemblées générales.

Suite en 2^e page.

pour leur commune, avec laquelle ils seront mis en rapport nous adressera un relevé des adhérents dans leur cas et nous ferons opérer le transfert à l'O.A.D.

Reste enfin le cas des adhérents qui par la suite d'un oubli, d'un empêchement ou de toute autre raison, n'avaient été inscrits chez aucun fournisseur en 1946. Pour ceux-là, le moment (tant attendu pour beaucoup d'entre eux) est venu de désigner leur fournisseur. Qu'ils se mettent en rapport avec notre correspondant communal qui fera le nécessaire auprès de nous, ou qu'il nous écrivent directement.

Ces opérations d'inscription ou plutôt de modifications d'inscription, sont extrêmement importantes pour ceux de nos adhérents qui jusqu'à présent étaient inscrits chez les négociants ou n'étaient inscrits nulle part. Notre journal nous permet de nous adresser directement à chacun d'eux. Ils savent maintenant ce qu'ils ont à faire pour que leur adhésion à la Coopérative Départementale ait un sens, c'est à dire utiliser ses services en y achetant leur engrâis et autres fournitures.

Nous devons ajouter que même si les adhérents inscrits chez les négociants ne se faisaient pas rayer de la liste de ces négociants, ils seraient d'office inscrits chez nous, mais cela demanderait alors un travail considérable de vérification et de contrôle, d'où des risques d'erreur et de contestations ne seraient pas exclus.

Est-il besoin d'ajouter que nous comptons sur le concours de tous pour que les résultats de ces modifications d'inscriptions, dont les opérations seront closes au 31 Mai prochain donnent plus de force encore à notre grande coopérative.

Que d'ici fin Mai correspondants, gérants, et tous nos adhérents veillent dans leur rayon d'action à ce qu'aucune irrégularité ne soit commise, que des pressions ne soient pas faites sur des coopérateurs qu'on inciterait à démissionner pour qu'ils restent inscrits chez des négociants. Enfin qu'on écrive dans tous les cas où nos conseils ou notre intervention seraient nécessaires.

LA VIE DE NOS DÉPOTS



BELVÈS

En dehors de ses magasins de Périgueux, la Coopérative Agricole Départementale possède, dans le département, 32 dépôts dont nous donnons la liste dans ce même numéro.

Le plus ancien de ces dépôts extérieurs est celui de BELVÈS qui fut mis sur pied à l'automne de 1934. La Coopérative du Périgord-Limousin n'avait pas alors l'importance qu'a maintenant la Coopérative Départementale, mais c'était déjà la Coopérative la plus importante du département, la plus ancienne aussi.

A Belvès, à la suite de l'échec de l'Entente Paysanne et du découragement qui s'ensuivit dans les années 32-33, un dur courant était à remonter.

C'est à M. LAPROUGE, qui fut désigné comme gérant, que revenait la lourde tâche d'assurer le démarrage et la marche de l'affaire.

Disons tout de suite qu'il fut à la hauteur de sa tâche ainsi que le personnel dont il fut s'entourer par la suite.

Les débuts furent difficiles. Le premier exercice fut bouclé en 1935 avec un chiffre d'affaires de 80.000 fr., ce qui en dépit d'une valeur du franc environ 15 fois supérieure à celle d'aujourd'hui, était un résultat assez maigre. Mais un autre résultat était acquis : nous commençons à être connus. Nous le fûmes mieux encore dans l'année qui suivit où le tonnage augmenta dans des proportions appréciables, augmentation qui s'accentua encore l'année suivante. La confiance des paysans était gagnée, et à la veille de la guerre nous approchions du million pour l'exercice.

Entre temps, nous avions acheté l'immeuble dont nous n'étions que locataires. Un logement préfabriqué avait été installé pour le ménage employé à la manutention et à la vente. De plus, un bâtiment en maçonnerie avait été construit pour le stockage des céréales. Enfin, nous avions fait l'acquisition d'un cheval, ce qui permit à notre gérant et à son personnel de faire le déchargement des wagons par leurs propres moyens et à un prix plus avantageux.

Très rapidement l'activité du dépôt s'étendait et les

adhésions affluaient. Nous avions commencé par les produits les plus courants : engrains, aliments, etc... Puis un rayon de quincaillerie agricole de cordages, les matériaux de construction... Ajoutez à cela la collecte du blé sous l'égide de la Coopérative de stockage Périgord-Limousin dont l'existence a été et reste si intimement liée à la Coopérative Agricole Périgord-Limousin d'abord, de la Coopérative Départementale ensuite, et vous conviendrez que nous avions mis à Belvès, au service des exploitants, et avec leur concours, une réalisation avec laquelle rien d'analogique à l'époque ne pouvait être comparé.

Puis ce furent les années de guerre. Au milieu des difficultés que tout le monde connaît notre organisme continua d'approvisionner les exploitants de la région, et même d'étendre son rayonnement. Avec la Libération et la transformation de notre vieille Coopérative en Coopérative Départementale, de nouveaux dépôts à l'image de celui de Belvès furent créés dans le voisinage : Villefranche-du-Périgord, Monpazier, Daglan et plus récemment St-Cyprien. Tous ont le vent en poupe, les résultats acquis depuis plus de deux ans par les trois premiers en sont les plus sûrs garants. Quant à St-Cyprien qui n'a débuté que ces derniers mois avec un magasin mal approvisionné (il s'est depuis garni et vidé plusieurs fois), la volonté et le courage de notre jeune gérant, M. MURAT, et la fidélité jamais démentie de nos adhérents de ce canton, nous donnent la certitude qu'avant peu, là aussi, nous aurons planté un solide jalon.

On aurait pu croire qu'avec ces nouveaux dépôts autour de lui, notre magasin de Belvès allait voir son tonnage diminuer. Il n'en fut rien, au contraire son volume d'affaires crût régulièrement, à tel point que pour travailler dans de meilleures conditions, nous fîmes l'acquisition, l'an der-

nier, d'un grand hangar à la gare de Belvès, le vieux magasin ne suffisant plus pour entreposer la marchandise.

A lui seul d'ailleurs, il n'aurait pu approvisionner tout ce coin du département où maintenant rayonnent 5 magasins, surtout avec l'afflux des adhésions nouvelles. Là comme dans tout le département il y a des possibilités considérables de développement pour le mouvement coopératif.

A nous de ne pas décevoir les cultivateurs qui nous ont fait confiance

Cultivateur sinistré nord, marié, connaissances partagées toutes cultures, bonne instruction, autorisé, cherche place régisseur, chef de culture, domaine important. Elie JASSEN, Ghyselde (Nord.)

Retraité 50 ans, très actif, connaissant agriculture, pratiqué petit élevage, cherche emploi dans exploitation, régisseur, surveillant ou autre, ou au pair avec facilité pour petit élevage. H. GRAVEN, 8, place Goirant, La Fontonne ANTIBES (A. M.)

CAPITAL SOCIAL et ACTIVITÉS GÉNÉRALES de la COOPÉRATIVE

(Suite de la première page)

Elu démocratiquement, le nouveau Conseil de 15 membres représente bien la masse des adhérents tant anciens que nouveaux ainsi que les différentes zones du département rattachées à la Coopérative et mérite pleinement la confiance que lui a témoigné la grosse masse des adhérents aux dernières élections.

A noter que le Président d'honneur qui est un fondateur de la Coopérative remplit ces fonctions depuis 1920.

Les résultats acquis sont dûs également à la valeur de ses cadres à la qualité de son personnel et à leur stabilité, au dévouement de tous ses gérants et correspondants qui ont su maintenir chacun dans son secteur le puissant souffle Coopératif né au lendemain de la Libération.

PHOSAMO
Engrais Complet

BORTOX
Insecticides Agricoles

Cie BORDELAISE
des Produits Chimiques —

28, place Gambetta
BORDEAUX —
S.A. cap. 140.000.000 frs

Notre JOURNAL

Suite de l'article d'Auguste CHANAUD

Mais ses fondateurs firent preuve d'une telle ténacité, d'une telle foi en son avenir qu'elle put par la suite traverser victorieusement deux guerres à vingt-cinq années d'intervalle pour devenir ce qu'elle est aujourd'hui, une maison puissante s'étendant sur plus de 400 communes et contrôlant plus de 40 % du tonnage global du département pour tout ce qui concerne l'approvisionnement agricole.

Dirigée et servie par un personnel dévoué et connaissant son métier, qu'il s'agisse du personnel directeur ou du manutentionnaire, du personnel comptable ou des gérants d'entrepôts, chacun accomplit admirablement sa tâche.

Cette maison est la vôtre, c'est sur elle que vous devez compter pour tous vos besoins agricoles, c'est sur vous qu'elle compte pour l'aider et la défendre en tous lieux et en toutes occasions, contre les ennemis de l'extérieur et même ceux de l'intérieur si, d'aventure, il s'en trouvait.

Certes, je le sais, elle ne vous a pas toujours donné entière satisfaction ; vous avez eu à vous plaindre quelquefois, pour des fournitures diverses, d'engrais azotés par exemple, mais veuillez considérer que nous traversons une période qui n'est pas tout à fait normale, que

des difficultés sans nombre se sont trouvées sur notre route (approvisionnements et transports par exemple) que nous avons souffert un moment d'une espèce de crise de croissance consécutive à une montée vertigineuse du nombre de nos adhérents, à laquelle notre ancienne organisation n'était pas encore préparée. Et qu'enfin, nous n'avons pas toujours été servis par priorité par nos fournisseurs.

Mais considérez d'autre part que le négoce a eu aussi ses ennuis et que d'une façon générale nous n'avons pas tout de même tellement à nous plaindre de notre Coopérative. En ce qui concerne les prix par exemple nous pouvons, je crois, affronter victorieusement la comparaison, compte tenu de la qualité.

Au moment où le gouvernement recherche et crée des magasins-témoins, nous pensons qu'il n'en est pas de plus beaux que nos Coopératives.

Un jour viendra, que nous voulons proche, où la prospérité et l'abondance revenues, vous trouverez dans nos magasins tout ce que vous pourrez désirer et en quantités suffisantes pour tous vos besoins agricoles.

En attendant, croyez bien que tous nous ferons tout ce qui dépendra de nous pour vous satisfaire ; nous comptons sur vous pour nous rester fidèles et nous aider à franchir cette passe difficile.

MOUILLANT

— ADHÉSIF

NOVÉMOL

Alcools Terpéniques Sulfonés 100 %

Renforce l'action ANTICRYPTOGAMIQUE
et INSECTICIDE de toutes bouillies
(cupriques, arsenicales, rétonées, etc., etc.).

REND LE SOUFRE MOUILLABLE

Anciens Établissements AULAGNE & Cie
112 - 114, Rue Duguesclin à LYON

Le Coin du Comptable

Nous pensons qu'il est utile d'entretenir nos Sociétaires des questions qui ont trait au Service Comptable et Financier de la Coopérative Agricole Départementale et qui sont de la plus haute importance :

REGLEMENT DES FOURNITURES PAR NOS ADHÉRENTS

Nos fournisseurs exigent le paiement comptant de leurs factures relatives aux livraisons de marchandises de toutes sortes. Dans bien des cas, et en l'occurrence lorsqu'il s'agit de sulfate de cuivre soufre, aliments du bétail, scieille de lieux, il faut leur verser des acomptes élevés avant qu'ils procèdent à l'expédition de la marchandise. Cela crée des difficultés énormes de trésorerie pour la Coopérative car cette dernière n'a aucun fonds de roulement contrairement à ce que peuvent croire certains adhérents qui pensent que parce qu'ils ont souscrit quelques parts sociales, cela est suffisant pour traiter des affaires dans de bonnes conditions avec les fournisseurs. Or, le capital versé à ce jour par les Sociétaires est faible par rapport au chiffre d'affaires réalisé par la Coopérative qui se situera par l'exercice en cours entre 250 et 300 millions de fr. Il est destiné à l'acquisition d'immeubles de matériel et d'aménagement des dépôts, choses indispensables au fonctionnement de l'organisation.

La Coopérative est donc obligée de travailler avec les fonds des établissements financiers qui lui font entièrement confiance mais cette méthode gêne considérablement son budget car les intérêts d'emprunts ou de découverts sont élevés.

Nous demandons donc à tous nos sociétaires qui prennent livraisons

des marchandises soit directement à la Coopérative, soit par l'intermédiaire de nos dépositaires ou de nos correspondants communaux de régler comptant. Cette façon de procéder est du reste tout à fait à leur avantage puisque si les rentrées de fonds se faisaient rapidement cela permettrait à la Coopérative de traiter des marchés à des prix intéressants avec des fournisseurs et de ce fait il seraient les premiers à bénéficier des avantages de ces opérations.

Il est donc un devoir pour tous nos adhérents de faciliter, dans le sens que nous leur demandons, la tâche de nos dépositaires et correspondants communaux qui sont responsables de la rentrée des fonds. Nous comptons sur eux et les remercions par anticipation.

INTÉRÊTS DES PARTS SOCIALES

La dernière assemblée générale a décidé qu'il serait servi un intérêt de 5 p. 100 aux porteurs de parts sociales pour l'exercice écoulé (période du 1^{er} juillet 1946 au 30 juin 1947). Le sociétaire qui aura versé des parts sociales entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 1947 touchera l'intérêt de six mois quelle que soit la date de versement. Quant à ceux qui auront versé avant le 31 décembre 1946, ils toucheront l'intérêt d'une année entière. Ces dispositions sont conformes aux statuts.

Le travail de calcul des intérêts qui porte sur 20.000 adhérents a été très long, mais à l'heure actuelle il est avancé et nos dépositaires et nos correspondants communaux recevront dans le courant de ce deuxième trimestre les fonds et les instructions qui leur permettront de faire la distribution à nos adhérents.



Quand LE NAVIRE a du retard

Les conditions de livraison des engrains azotés pour la campagne en cours 1947-1948 se sont nettement améliorées par rapport à la campagne précédente. Les expéditions de la première tranche ont commencé en octobre, ce qui était d'ailleurs un peu tôt et même gênant pour les communes qui ont reçu du nitrate de chaux à cette époque — et à fin mars tout était acheminé — Tout sauf 7 wagons de nitrate de soude du Chili qui n'ont été livrés qu'aux environs du 15 avril, le navire, le « Dieppie III » n'étant arrivé à La Pallice que le 8 avril au lieu du 26 mars, date prévue initialement.

Il s'en est suivi un profond mécontentement dans les 7 communes auxquelles ces 7 wagons étaient destinés. Nous n'avons pas besoin

de dire que nous comprenons très bien ce mécontentement et que nous le partageons. Pour ces sept wagons nous avons multiplié les interventions sans résultat, et cela se comprend : tout ce que nous pouvions dire ou faire ne pouvait pas avancer d'une heure l'arrivée du navire.

Il faut que les adhérents des communes intéressées le comprennent ; il serait profondément injuste de nous rendre responsables d'un retard dans lequel nous ne sommes pour rien, et contre lequel nous n'avons cessé de protester.

Nous sommes convaincus que le premier moment de découragement passé pas un seul adhérent des communes dont il s'agit ne refusera de continuer d'accorder sa confiance à sa Coopérative, et son concours pour les nouvelles inscriptions.



15 pour cent de cuivre métal
Préparation instantanée - adhérence - sécurité

LA VIE DE NOS SECTIONS

CARLUX



Notre canton est depuis longtemps l'un des premiers du département qui a manifesté d'une façon générale son attachement aux principes des Coopératives.

Après la guerre 14-18, un grand mouvement était né en faveur d'une union pour des achats collectifs. Le négoce qui avait à l'occasion des événements passés fait des bénéfices faciles, et qui ne pouvait se suffire de pourcentages modestes, était une des causes de ce mouvement.

Des syndicats se constituaient dans toutes les communes, ralliant à leur cause la majorité des cultivateurs de chez-nous. Malheureusement, trop souvent la politique joua un rôle trop apparent dans ces groupements, ce qui écarta beaucoup d'adhérents foncièrement indépendants. Une vaste Coopérative d'épicerie à l'échelle cantonale se constitua et fonctionna parfaitement pendant quelques années mais la fin lamentable de cette première tentative vraiment sérieuse découragea bien des bonnes volontés.

En 1939, une grande confusion régnait dans le choix des fournisseurs. Les grands trusts d'approvisionnement ayant défavorisé les syndicats distributeurs, le négoce se trouvait à ce moment tout puissant.

La dernière guerre n'était pas encore terminée, qu'une grande action paysanne à l'échelle nationale, la C.G.A. donnait à notre profession la force et l'union tant attendues. Des hommes sortis du maquis vinrent stimuler les bonnes volontés : « Syndiquez-vous ! Adhérez aux Coopératives ! » disaient-ils. La Coopérative du Périgord-Limousin, devenue la Coopérative Départementale, avec ses si larges ramifications, était tout indiquée.

Son directeur, M. FILLION vint plusieurs fois faire des conférences au chef-lieu de notre canton. Son sage langage et la justesse de ses paroles furent particulièrement écoutés. Dans chaque commune fut désigné un représentant. Les débuts de la Coopérative furent pénibles, la raréfaction des produits était souvent une cause de critiques, les marchandises venant du dépôt de Périgueux étaient parfois aussi chères que chez les commerçants, l'entente entre correspondants n'existant pas pour grouper les commandes, beaucoup d'adhérents restaient inscrits au commerce pour leur attribution d'engrais contingents. La confiance des coopératives avait été un peu ébranlée par les histoires du passé.

L'arrivée successive de marchandises de premier choix en wagons de dix ou vingt tonnes

à des prix défiant toute concurrence a ramené peu à peu la confiance, et maintenant la presque totalité des cultivateurs du canton adhèrent à la Coopérative.

Pour la réception en gare de marchandises contingentées ou rares, la Direction a procédé par groupages, soit par affinité, soit par situation géographique. Le groupe le plus important est ce que l'on pourrait appeler le groupe nord qui comprend sept communes, dont Carlux, Calviac, Aillac, St-Julien, Orlaguet, Peyrilhac et Cazoules. Le groupe centre qui serait St-Mondane, Prats-de-Carlux et Simeyrols, et deux autres communes de la partie sud du canton qui sont Veyrignac qui est en partie ralliée à Grolejac et Carsac qui est servie par le dépôt de Sarlat.

Quant à l'activité des correspondants de ces groupes, on pourrait en donner un aperçu en prenant par exemple les transactions effectuées par le groupe nord dans le premier trimestre de cette année.

Du 29 janvier au 29 mars 105 tonnes de marchandises venues par voie ferrée en gare de Carlux ont été réparties. À ceci il faut ajouter les transports par route venus du magasin de Périgueux ou de Sarlat, correspondant approximativement à 20 tonnes, ce qui fait à peu près 125 tonnes de produits divers et d'engrais réparties sur sept communes dans les deux derniers mois, ceci représentant au total une somme dépassant deux millions de francs.

Cette progression rapide et régulière montre bien que l'avenir est indéniablement aux Coopératives. Notre intérêt, à nous paysans, est lié à ces quelques mots : *Directement du Producteur au Consommateur*. C'est ainsi que le cultivateur de la coopérative de Landerneau a chargé le

wagon de pommes de terre que le cultivateur de la coopérative de Carlux a pris lui-même sur ce wagon. Ne soyez pas surpris alors d'avoir payé des Bintjes de qualité supérieure à 16 fr. 50, quand le négoce vendait à ce même moment 20 ou 22 fr. des pommes de terre de bien moindre qualité.

Le montant d'une part dominant droit d'adhérer à la Coopérative est depuis longtemps amorti par les clients réguliers.

Les années qui vont suivre donneront un essor encore plus grand au mouvement coopératif. Nous devons nous unir devant la concurrence étrangère pour acheter à meilleur prix, pour ne pas vendre à perte. Croyez donc, coopérateurs du canton de Carlux, que les correspondants respectifs de toutes les communes feront tout pour vous satisfaire dans la mesure du possible, mais aidez-nous dans tout ce qui est de votre pouvoir, soit pour la remise des sacs vides, soit pour prendre vos approvisionnements à jours fixes quand ils sont en dépôt, pour ne pas augmenter les frais du correspondant, si vous voulez que la Coopérative puisse livrer à bas prix et ait sa raison d'être.

GILBERT PEZIN,
Correspondant de Carlux.

CEUX qui S'EN VONT

Pierre MOUSNIER

C'est avec une douloureuse surprise que les coopérateurs du Nontronais ont appris la mort de notre ami PIERRE MOUSNIER, survenue le 1^{er} Avril à la suite d'une chute de bicyclette. Il avait 62 ans.

PIERRE MOUSNIER était Président du Syndicat d'exploitants d'ABJAT et l'animateur de la Section de la Coopérative Départementale qu'il avait puissamment contribué à créer. C'est un de nos meilleurs camarades, aimé de tous et d'un dévouement à toute épreuve qui disparut.

A sa famille nous adressons l'expression de nos condoléances émues et de toute notre sympathie.

SAINT-GOBAIN

Société Anonyme — Capital 2.374.147.500 frs

ANTIPARASITAIRE

Arséniate de Plomb
en Poudre

Bouillie
Sulfocalcique

SUBSTANCES DE CROISSANCE
(Hormones Végétales Synthétiques)

Aperdex
arrête la chute prématurée
des fruits

Stimurhiz
Boutrage et reprise
des racines

Dicotox
déserbage sélectif

AGENCE A BORDEAUX

40, cours de l'Intendance — Téléph. 51.08

PROCES-VERBAL

de l'Assemblée Générale de la Coopérative Agricole Départementale

Mercredi 17 Décembre 1947

Le Mercredi 17 Décembre 1947, dans la salle de réunion du Café de Bordeaux, rue du Président-Wilson, à Périgueux, a eu lieu l'Assemblée Générale Plénière de la Coopérative Agricole Départementale.

Le Président, M. H.-J. De Presle, ouvre la séance à 10 heures et fait remarquer que la convocation a été faite, conformément aux Statuts, par lettre individuelle et par annonce légale insérée au journal les *Voies Nouvelles*.

Le quorum étant atteint ainsi qu'en fait foi la feuille de présence, l'Assemblée Générale Plénière peut délibérer valablement.

Sont désignés pour remplir les fonctions de scrutateurs : M. Boudy à la Feuillade et M. Despoix à Cadouin. Le Bureau ainsi constitué désigne M. Bourzeau à Beleymas comme secrétaire de séance.

Le Président donne tout d'abord la parole à M. Laponche pour la lecture du rapport du Conseil d'Administration. Ce rapport est adopté à l'unanimité.

La parole est ensuite donnée à M. Gauthier pour la lecture des rapports des Commissaires au Compte qui sont également adoptés.

(Il nous a paru inutile de faire paraître dans ces colonnes ces trois rapports qui ont été adressés individuellement à chaque Coopérateur lors de l'envoi des convocations aux premières Assemblées de Section).

L'ordre du jour appelle ensuite l'approbation des comptes des exercices 1945 - 1946 et 1946 - 1947. Les comptes tels qu'ils se présentent aux bilans du 30 Juin 1946 et 30 Juin 1947 sont approuvés. Ils font ressortir pour l'exercice 1946-1947 un bénéfice net de 662.431 fr.

L'Assemblée décide :

- 1^{er}) de répartir un intérêt de 5% au capital versé soit 179.911 fr.
- 2^e) de porter à 10% du boni à la réserve légale. soit 66.243 fr.
- 3^e) de porter le solde à la réserve générale. . . 416.277 fr.

Total. . . 662.431 fr.

MM.

ALLARD	3.734 voix, élu
BOUSSAT	3.717 —
CHANAUD	3.760 —
CHIARRONNIER	3.715 —
DESMOURES	3.727 —
DESPONT	3.757 —
FAVRE R.	3.763 —
JAYLE Louis	3.814 —
LACROZE Louis	3.746 —
LARCHER	3.716 —
LEYSALLE	3.740 —
PETIT	3.730 —
DE PRESLE	3.669 —
ROSSIGNOL	3.761 —
SAINTE-MARTIN	3.684 —
AGARD	420 voix
BLANCHOU	1.109 —
BRAS	648 —
CALMEILLE	265 —

Rien de plus n'étant à l'ordre du jour, la Séance est levée à 12 h. 30.

A titre tout à fait documentaire, nous vous signalons que le nouveau Conseil s'est réuni aussitôt après l'Assemblée Plénière et a constitué son Bureau comme suit :

Président d'honneur : M. De Presle Henry, Cherves-Cubas

En ce qui concerne le paiement des intérêts, il est décidé d'envoyer à chaque Correspondant Communal un bordereau détaillé.

Ces bordereaux de règlement seront accompagnés des fonds nécessaires et il a été décidé que tous les versements aux correspondants devaient être effectués dans le 1^{er} semestre de l'année 1948.

La valeur des parts souscrites reste fixée à 500 fr., mais l'Assemblée décide à l'unanimité de rendre obligatoire le versement de 2/5^e supplémentaires, ce qui portera à 300 fr. la somme devant être versée par part souscrite.

Le versement des 2/5^e supplémentaires devra s'effectuer dans le courant de l'exercice en cours, soit avant le 30 Juin 1948. Compte tenu du profond déséquilibre qui existe entre le chiffre d'affaires réalisé et le Capital Social de la Coopérative (plus de 160.000.000 pour un capital de moins de 4.000.000 en 1947), l'Assemblée décide de lancer un appel en faveur de la souscription de parts nouvelles afin de porter aussi rapidement que possible le capital à 20.000.000 qui est le plafond prévu par le Statut de la Coopérative.

Ainsi que le prévoit les nouvelles dispositions légales concernant la Coopérative, les nouvelles parts devront être entièrement libérées au moment de la souscription. Au cours de l'exercice 1946 - 1947 : 3 620 souscripteurs nouveaux ont adhéré à la Coopérative. L'Assemblée se montre particulièrement satisfaite de ces résultats qui prouvent l'excellence des services rendus. Elle décide de les admettre en bloc au sein de la Société. Le nombre des adhérents se trouve ainsi porté de : 14.250 au 1^{er} Juillet 1946 à 17.870 au 1^{er} Juillet 1948.

L'Assemblée décide ensuite à l'unanimité de renouveler, pour l'exercice 1947-48, le mandat de MM. Gauthier et Sourbier comme Commissaires au Compte.

Elle ratifie en outre les résultats des élections au Conseil d'Administration qui ont eu lieu dans chaque section du 6 Septembre au 4 Décembre 1947 et qui ont donné le résultat suivant :

MM.

CHATEAU	1.067 voix
DESMOND	529 —
FONMARTY	473 —
FORTANE	1.135 —
HILLOTTE	437 —
LAPEYRONNIE	552 —
LECHON	490 —
LEGER	371 —
MALES	378 —
MIANE	1.078 —
MIGOUT	1.076 —
PAPON	370 —
PIMONT	671 —
POULANGES	363 —
PROVINCE	481 —
RUILLIER	290 —
RICHARD	393 —
BELAIR	13 —

Président : M. Chanaud Auguste, Trémolat.

Vices-Présidents : MM. Demoures Xavier, Agonac ; Favre Robert, Saint-Médard-de-Mussidan ; Leyssalle, Besse ; Petit André, Nontron.

Secrétaire-Trésorier : M. Boussat Amédé, Siorac-en-Périgord.

Préservez en une seule opération vos pommes de terre du mildiou et du doryphore avec l'

Arsenio-Cuivre PERDOUX

Dosage : 10 p. 100 de cuivre métal du sulfate de cuivre.
15 p. 100 arsénic } combinés de l'arséniate de chaux.
12 p. 100 calcium

UTILISEZ

CUBÉROL

INSECTICIDE à la ROTENONE

contre

DORYPHORES — ALTISES
PUCERONS - MELIGÈTES, etc.

Inoffensif

pour l'homme et les animaux.

Pour tous renseignements s'adresser à

S. A. C. F. A.

1, Avenue de la Libération, 1 — LIMOGES (Haute-Vienne)

Pour le traitement de vos ARBRES Fruitiers et la destruction du Doryphore

Employez le SOMAX

■ ■ ■ ■ ■ Pâte ou Poudre de la

Société des Matières Colorantes et Produits Chimiques de St-Denis

Représentées par les ÉTABLISSEMENTS

GALLET LEFEBVRE

27, rue de La Rochefoucauld, PARIS 9^e.



Les GRAINES VIVANTES



Qualité ...

Quantité ..

EXIGEZ-LES DE VOS FOURNISSEURS

A. DONY

VÊTEMENTS

pour Hommes, Dames et Enfants.

2 bis, Cours Fénelon

PERIGUEUX

TÉLÉPHONE : 3.10

Chèq. Post. Limoges 39.130

Pour tous vos ACHATS de SEMENCES

Blés - Graines de Betteraves

Graines Fourragères

Une seule adresse :

MAISON

FI. DESPREZ

CAPPELLE

par TEMPLEUVE (Nord)

Matériel Agricole

A la demande de nombreux adhérents et après décision prise par le Conseil d'Administration, votre Coopérative vient de créer un nouveau service, celui du matériel agricole.

En raison de la pénurie de la main d'œuvre et de son prix de revient exorbitant, la machine est appelée à rendre à l'agriculteur des services considérables. S'équiper est devenu une impérieuse nécessité de produire le maximum avec le minimum de frais. Etant donné notre retard dans ce domaine et la vétusté du matériel existant, l'équipement de nos fermes va porter de graves soucis à nos exploitants.

Le Conseil d'Administration a estimé, à juste raison d'ailleurs, que votre Coopérative avait dans ce domaine un rôle particulièrement utile à jouer et c'est pour cela qu'il a décidé de se lancer dans cette nouvelle voie.

Liste du matériel disponible ou livrable rapidement. - Matériel de culture : Arracheuse de pommes de terre, canadiennes, décaillonneuses, houes, herses, rouleaux plombeurs, etc...

Faucheuses à moteur, rateau-faneur, semoir à bras, tonne d'épendage à eau et à purin, moteurs et assemblages s'adaptant sur faucheuses et lieuses etc...

Matériel d'intérieur de ferme ; Appareils de clôture électrique, auges métalliques galvanisées, barrières, broyeurs à meules en silos ou métalliques à bras et à moteur, broyeurs à marteau, coupe-racines, chaudrons, écrèmeuse centrifuge, égrenoirs à maïs, hache-paille, moteurs électriques, matériel d'apiculture et d'aviculture, pompes à eau et à purin à bras et à moteur, scies circulaires, sceaux, trieurs, etc...

Imp. DUBOIS-BOUSQUET, Px.

Le Gérant : P. SIMEON.

Provendine
SANDERS

Spéciale pour porcs

Plus sains
Plus vigoureux

En vente dans tous les Dépôts de la Coopérative Agricole départementale